



**PRÉFET
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
de la Somme**

CONSULTATION DU PUBLIC

du 19 juin 2024 au 3 juillet 2024

relative aux

Projets d'arrêtés préfectoraux portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime par :

- l'association de chasse sur le domaine public maritime de la Baie d'Authie Sud ;**
- l'association de chasse sur le domaine public maritime de la Baie de Somme ;**
- l'association de chasse sur le domaine public maritime Littoral Picard Sud.**

L'exercice de la chasse sur le domaine public maritime naturel (DPMn) est encadré par, d'une part, un bail relatif au droit de chasse, d'autre part, un titre domanial délivré par le préfet de département relatif aux installations de chasse et aux travaux susceptibles d'y être réalisés. Ce dernier consiste en une autorisation d'occupation temporaire du DPMn au titre de les articles L.2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques.

Trois demandes de renouvellement d'autorisations d'occupation temporaire du DPMn, accompagnées chacune d'une étude d'incidences sur les sites Natura 2000, ont été soumises au Préfet de la Somme le 11 décembre 2023 en vue de la pratique de la chasse à tir à l'affût dans les huttes et les hutteaux.

Chaque demande concerne respectivement un lot de chasse définis par l'arrêté préfectoral en date du 21 juillet 2023.

La présente consultation est réalisée au titre de l'article 7 de la charte de l'environnement (droit à l'information du public) et porte exclusivement sur les projets d'arrêtés préfectoraux relatifs aux autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime naturel. Ces derniers sont téléchargeables grâce aux liens disponibles sur internet : <https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Domaine-public-maritime/Autorisation-d-occupation-temporaire-relative-a-la-chasse-maritime>

Ils sont également consultables les lundis, mardis, mercredis et vendredis entre 10 heures et 12h00 et entre 14h00 et 16h00 entre le 19 juin et le 3 juillet 2024 au sein des locaux de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme situés au 4, rue du Général Leclerc 80230 SAINT-VALERY-SUR-SOMME.

Les projets d'arrêtés ont été élaborés en tenant compte du cadre donné l'arrêté ministériel du 28 juin 2023 portant approbation du cahier des charges fixant les clauses et les conditions générales de la location par l'État du droit de chasse sur le domaine public maritime, ainsi que des différents avis reçus dans le cadre des consultations préalables effectuées.

Ils tiennent compte de la richesse environnementale et de la fragilité des milieux concernés.

Conformément à l'arrêté ministériel du 28 juin 2023, les autorisations d'occupation temporaires seront valables entre le 1^{er} juillet 2023 et le 30 juin 2032.

Pour participer à la consultation :

Le public peut formuler ses observations entre le 19 juin 2024 et le 3 juillet 2024 (00h) :

- par courriel à l'adresse suivante : ddtm-sel-bl-pgl@somme.gouv.fr ;
- par courrier à l'adresse postale suivante : 4, rue du Général Leclerc 80230 SAINT-VALERY-SUR-SOMME.